

# Le développement et les usages des enquêtes de victimation en France

L'enquête de victimation a été créée, il y a plus de quarante ans, pour améliorer la mesure de la criminalité. Elle s'est progressivement hissée au premier rang des outils utilisés pour atteindre cet objectif. L'importance prise par la délinquance parmi les objectifs des politiques publiques et dans le débat sur les priorités de société a propulsé l'enquête de victimation au rang des grandes enquêtes publiques. Par ailleurs, au-delà de la mesure, ses usages se sont élargis au cours de son histoire à bien d'autres aspects de l'étude du crime tant et si bien qu'elle représente maintenant l'un des principaux outils quantitatifs mis en œuvre dans ce domaine de connaissance.

## Le développement des enquêtes de victimation en France

L'histoire française de l'enquête de victimation commence quand s'interrompt, après 1981, la longue et glorieuse tradition du *Compte général de l'administration de la justice criminelle* inaugurée en 1827 et qui avait, un temps, fait figure de modèle européen de statistique pénale.

La première enquête nationale de victimation a été menée à bien au milieu des années 1980 par une équipe du *Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales* (Cesdip). Son financement provenait des crédits de recherche affectés au ministère de la Justice. Par rapport aux précédents américain, anglais ou néerlandais, elle présentait deux particularités. D'une part, elle s'intéressait aux profils de victimations et de victimes plus qu'au simple comptage de la délinquance, dans le droit fil d'un rapport présenté lors d'une conférence criminologique du Conseil de l'Europe (Zauberman, 1984). D'autre part et surtout, elle ne se contentait pas de forger son questionnaire en empruntant aux précédents étrangers ou aux conceptions de ses promoteurs, mais elle puisait principalement dans une enquête qualitative réalisée par entretiens rétrospectifs (Robert et Zauberman, 1985). Elle s'appuyait aussi sur l'acquis d'une batterie de recherches menées au cours de la décennie précédente sur les représentations sociales du crime et de la justice (Robert et Faugeron, 1978). Les questions ont donc été formulées à partir de *ce qui fait sens* pour des enquêtés interrogés sur leur expérience de victimation.

Cette première enquête nationale a été complétée à la fin de la décennie 1980 par deux investigations en territoires urbains (Épinay, Toulouse) menées à bien par les mêmes chercheurs à la demande de la nouvelle Délégation interministérielle (maintenant Secrétariat général) à la Ville. En 1995, une synthèse (Zauberman et Robert, 1995) a récapitulé les résultats de cette première série de travaux.

C'est à cette époque que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est entré dans le champ des enquêtes françaises de victimation dont il deviendra un acteur majeur : à partir de 1996 un module de victimation est inclus dans le dispositif d'enquête permanente sur *les conditions de vie des ménages (EPCV)*. Cette initiative s'inscrivait dans l'intérêt de l'Insee pour la mesure de l'exclusion sociale et se combinait avec une impulsion européenne d'origine suédoise préoccupée d'évaluer le bien-être des ménages ; dans les deux cas, on souhaitait dépasser une conception seulement économique tant de l'exclusion que du bien-être (Didier *et al.*, 1995).

Cette enquête a été répétée chaque année jusqu'en 2006. Néanmoins, ses deux dernières éditions ont connu un certain nombre de modifications à l'instigation de l'Observatoire national de la délinquance (OND)<sup>1</sup>. Ces changements ont concerné tant le questionnaire que la taille de l'échantillon qui a connu alors une certaine croissance.

En 2007, la mise en place du panel *SRCV (Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie)* a conduit à mettre fin à la série *EPCV* et à remplacer le module de victimation par une enquête *Cadre de vie et sécurité (CVS)*.

C'est à l'occasion de ce changement qu'a été conçue cette livraison spéciale d'*Économie et Statistiques* qui avait été précédée en 2009 d'une étude particulière dédiée à l'examen des possibilités et des limites du raccordement entre *EPCV* et *CVS* (Miceli *et al.*, 2009).

Parallèlement, en 2001, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU-IdF) a lancé, avec un financement du Conseil régional et le concours scientifique du Cездip, une enquête sur la victimation et l'insécurité dans la région francilienne. Cette campagne qui porte sur un gros échantillon a été depuis répétée régulièrement tous les deux ans. En 2011, elle en est à sa sixième édition.

Le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) a également suscité, en 2005, la réalisation par le Cездip de quelques enquêtes urbaines de victimation, à Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Gonesse, Lyon et Saint-Denis. D'autres enquêtes locales semblent avoir été réalisées par la suite sous l'égide du Forum. À la fin de la décennie 1990, une enquête urbaine avait déjà été menée à bien à Amiens par des chercheurs du Cездip et de l'Observatoire social du changement (OSC) de l'Institut d'études politiques de Paris, pour le compte d'un programme de recherche sur la ville du CNRS et avec un financement de la Fondation MAIF.

La France a également participé à l'*International Crime Victims Survey (ICVS)*. Sa participation à la première campagne a été financée par le ministère de la Justice en 1989. Par la suite, le ministère de l'Intérieur a financé des participations françaises que leur faible taille rend difficilement exploitables et qui ne sont exploitées d'ailleurs qu'irrégulièrement dans le cadre national. En 2005, une *European Crime and Safety Survey (EU-ICS)* a été réalisée par Gallup. Eurostat met au point un *European Safety Survey* – largement inspiré de l'ICVS – dont la première passation est prévue en 2014 dans tous les pays-membres de l'Union européenne.

---

1. Créé au ministère de l'Intérieur au sein de l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES). Devenu ensuite observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) toujours au sein de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), transféré du ministère de l'Intérieur au Premier Ministre.

Des questions comparables à celles des enquêtes de victimation apparaissent aussi dans d'autres dispositifs d'enquête, ce qui autorise de fructueuses comparaisons. Citons notamment l'enquête nationale *sur les violences envers les femmes en France* (ENVEFF) reprise ensuite dans l'enquête *sur la sexualité en France* de l'Institut national d'études démographiques (Ined), le *Baromètre Santé* de l'Institut national de prévention et d'éducation par la santé (INPES), l'enquête *Escapad* menée à bien par l'Observatoire français sur les drogues et les toxicomanies (OFDT) lors de la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD<sup>2</sup>), également l'enquête *Évènement de vie et Santé (EVS)* de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Affaires sociales et de la Santé ou encore l'enquête nationale de victimation en milieu scolaire réalisée en 2011 dans les collèges publics.

Malgré un démarrage qui n'a été ni précoce ni rapide, on dispose donc maintenant en France d'un ensemble assez diversifié d'enquêtes de victimation.

### **Les usages des enquêtes de victimation**

Dans le cadre d'une action de coordination *Assessing Deviance, Crime and Prevention in Europe* (CRIMPREV)<sup>3</sup>, deux chercheurs du Cesdip ont piloté un programme sur la mesure de la délinquance et l'évaluation des politiques de prévention et de sécurité qui a conduit, entre autres, à faire le point sur le développement et l'usage en Europe des enquêtes de victimation et sur leur comparaison avec les statistiques pénales traditionnelles.

Leur usage traditionnel concerne la mesure de la délinquance, ou plus exactement d'un secteur de la délinquance, celui que les spécialistes désignent comme à *victime directe* (tel le vol ou l'agression...) par opposition à la délinquance dite *sans victime directe* (par exemple les infractions à la législation sur les stupéfiants, à celle sur l'immigration ou encore la fraude fiscale...) qui, elle, ne relève pas de ce type d'enquêtes. Au sein de la délinquance à *victime directe*, le champ de l'enquête de victimation exclut encore les cas où la victime disparaît lors de l'infraction (homicide consommé) et ceux dont la définition juridique est impossible à traduire en langage courant (escroquerie, abus de confiance). Il se réduit donc aux cas où l'on peut formuler l'interrogation d'une manière qui a des chances d'être comprise à peu près de la même façon par les divers membres d'un échantillon, c'est-à-dire les différentes sortes de vols, d'agressions et de dégradations.

La littérature scientifique internationale et la pratique des pays où le recours à l'enquête de victimation est le plus développé conduisent à admettre que la mesure devient réellement fructueuse quand l'on confronte les données de l'enquête de victimation à d'autres mesures, comme les statistiques pénales traditionnelles mais aussi (selon les cas) d'autres données de la statistique publique ou d'autres enquêtes. Ces confrontations supposent d'opérer préalablement des transformations de variables qui ont nourri une importante littérature méthodologique internationale. On admet aussi qu'il vaut mieux s'attacher aux tendances qu'aux ordres de grandeur, ce qui suppose de travailler sur des séries

---

2. *Maintenant Journée citoyenneté-défense.*

3. *Financée par la Commission européenne dans le cadre du 6<sup>e</sup> Programme communautaire de recherche et de développement (PCRD) et coordonnée par le CNRS.*

temporelles aussi longues que possible. Cette contrainte oblige à accorder une grande attention à la stabilité de l'instrument et du protocole d'enquête, faute de quoi on ne sait dire si les changements observés sont réels ou ne constituent que l'artefact de leur modification incontrôlée.

Mais la mesure est loin d'être le seul usage de l'enquête de victimation, ce qui est heureux compte tenu du coût de ces enquêtes et de l'investissement scientifique que supposent leur réalisation et leur analyse.

Bien entendu, ces enquêtes ont d'abord permis de rechercher les déterminants ou les corrélatifs des victimations. Dans certains cas, on s'en est servi pour tester des théories criminologiques - celle de la frustration relative comme celle de la désorganisation sociale... - qui l'avaient seulement été jusqu'alors avec des données tirées des statistiques pénales classiques.

Elles permettent aussi de construire des profils de victimes et de victimations de manière à faire réapparaître la complexité et la diversité des situations sociales cachées sous l'apparente homogénéité du statut de victime.

Mais leur utilisation la plus cruciale a été l'observation des liens entre victimation et sentiment d'insécurité. Découvrir que l'exposition au risque (victimation) et l'appréhension du risque (préoccupation sécuritaire et peur du crime) ne se recouvraient que très partiellement a suscité une avalanche de travaux destinés, soit à réduire, soit à expliquer cette divergence.

De manière plus complexe, les enquêtes nourrissent encore des recherches sur la combinaison entre victimation, insécurité et cadre de vie.

Elles ont également permis d'étudier les relations que les victimes entretiennent avec différents autres acteurs, principalement les recours qu'elles exercent ou non auprès de différentes organisations, publiques ou privées, allant de la police à l'assurance en passant par les fournisseurs d'équipements de sécurité. C'est tout le champ du *renvoi* (*reporting*). Dans cette perspective, ce sont les recherches sur le renvoi à la police qui occupent le plus de place.

On peut enfin noter une utilisation de ces enquêtes pour tenter de mieux cerner, au moins en creux, le fonctionnement des institutions pénales - de la police aux tribunaux - en examinant leurs relations avec les victimes. Dans certains pays - en Angleterre et au pays de Galles notamment - on est allé jusqu'à rechercher dans les enquêtes de victimation des indicateurs d'évaluation des performances policières.

**Philippe Robert et Renée Zauberman**  
(Centre de recherches sociologiques  
sur le droit et les institutions pénales –  
CNRS, UVSQ, ministère de la Justice)

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Didier E., Névanen S., Robert Ph. et Zauberman R. (2009)**, « La solidité des institutions. Les statistiques de « victimation » de l'Insee (1996-2006) », *Genèses*, n° 74, pp. 128-144.

**Miceli L., Névanen S., Robert Ph. et Zauberman R. (2009)**, « De l'instantané au long métrage. L'enquête *Cadre de Vie et Sécurité* dans la série des données sur la victimation », *Économie et Statistique*, n° 426, pp. 3-28.

**Robert Ph. et Faugeron C. (1978)**, *La justice et son public. Les représentations sociales du système pénal*, Genève-Paris, Masson/Médecine & Hygiène.

**Robert Ph. et Zauberman R. (1985)**, « Les victimes entre la délinquance et l'État », *Revue de l'Institut de Sociologie*, n° 1-2, pp. 9-45.

**Zauberman R. (1984)**, « Sources d'informations sur les victimes et problèmes méthodologiques dans ce domaine », in *Seizième Conférence de recherches criminologiques*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, pp. 21-66.

**Zauberman R. et Robert Ph. (1995)**, *Du côté des victimes, un autre regard sur la délinquance*, Paris, L'Harmattan.

---

# La victimation : un sujet sensible qui nécessite des approches complémentaires

**E**n 2007, la mise en place du panel *SRCV* (*Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie*) a conduit à mettre fin à la série EPCV (*Enquête Permanente sur les Conditions de Vie* des ménages) et à mettre en place une enquête *Cadre de vie et sécurité* (*CVS*, cf. encadré). C'est à cette occasion qu'a été initié ce dossier spécial d'*Économie et Statistique*.

Encadré

## PRÉSENTATION DES ENQUÊTES ANNUELLES DE VICTIMATION CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ

### Historique

L'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), département de l'Institut national des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ), partagent la maîtrise d'ouvrage du dispositif d'enquêtes annuelles de victimation, appelées enquêtes *Cadre de vie et sécurité*. Le dispositif a été mis en place en 2007 à la demande de l'ONDRP, du ministère de la Justice et du secrétariat général du Comité interministériel à la ville, financeurs de l'enquête. Chaque année, les premiers résultats de l'enquête sont diffusés dans le rapport annuel de l'ONDRP publié en novembre ; puis des travaux d'études sont réalisés par l'Insee, par les financeurs de l'enquête et par le monde académique.

Six enquêtes annuelles ont été réalisées entre 2007 et 2012, avec en moyenne 17 000 répondants en France métropolitaine. L'enquête a été étendue à La Réunion pour l'année 2011 (1 145 répondants).

La réalisation annuelle de l'enquête CVS est dorénavant prévue par la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (dite « LOPPSI2 ») promulguée le 14 mars 2011. L'annexe de cette loi, intitulée *Rapport sur les objectifs et les moyens de la sécurité intérieure à l'horizon 2013*, précise que : « *Tous les ans, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) procédera, en liaison avec l'Institut national de la statistique et des études économiques, à une enquête nationale de victimation dont les résultats seront publiés* ». Un projet d'enquête européenne de victimation régie par un règlement nécessitera quelques aménagements de l'enquête *Cadre de vie et sécurité* de 2014 (essentiellement par l'ajout de questions concernant des thématiques non couvertes par CVS, comme la fraude à la consommation ou la corruption).

À l'échelle nationale, le dispositif d'enquêtes annuelles de victimation *Cadre de vie et sécurité* constitue, depuis 2007, une source de données unique en son genre, à la fois par sa couverture géographique, sa régularité, la richesse de ses thèmes et la taille de son échantillon. Elle permet à la France de disposer en matière de mesure statistique des phénomènes de délinquance de deux sources statistiques complémentaires : données d'enquêtes et données administratives. Il existe

désormais un consensus international, et en particulier européen, sur la nécessité de procéder ainsi.

### Questionnaire

L'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité* (CVS) a lieu chaque année de mi-janvier à mi-avril. Elle recense les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années civiles précédant l'enquête. On procède d'abord à un recensement des victimations subies, des plus graves aux moins graves (chaque nouveau type proposé excluant les précédents, ce qui permet d'éviter les doubles comptes). Ensuite, pour chaque type de victimation, la dernière atteinte (dans la période de référence des deux années) est décrite de façon précise et l'avant-dernière de façon plus légère. L'enquête porte également sur l'opinion des personnes concernant leur cadre de vie et la sécurité, avec un module spécifique sur la sécurité dans les transports.

Elle permet donc de mesurer la fréquence de certaines atteintes aux biens :

- les cambriolages (ou tentatives de cambriolage) de la résidence principale, les vols sans effraction dans la résidence principale, les vols (ou tentatives de vols) dans un autre lieu (résidence secondaire ou autre) ;
- les vols de véhicules (ou tentatives de vol) : voiture, deux roues à moteur, vélo ;
- les vols (ou tentatives de vol) d'objets, d'accessoires, de pièces se trouvant dans ou sur la voiture ;
- les actes de dégradation du domicile, de la voiture ;
- les escroqueries bancaires (débits frauduleux).

Elle permet aussi de mesurer la fréquence de certaines atteintes aux personnes :

- les vols avec violences ou menaces (ou tentatives) ;
- les vols sans violences, ni menaces (ou tentatives) ;
- les violences physiques (hors ménage) ;
- les menaces (hors ménage) ;
- les insultes ou injures (hors ménage) ;
- les vols (ou tentatives de vol) de téléphone portable ;
- les violences sexuelles hors ménage et les violences subies au sein du ménage. →

## Encadré (suite)

Elle permet d'analyser les caractéristiques sociodémographiques des victimes et de déterminer le nombre, la nature et les conséquences des actes subis. Le dispositif permet aussi d'estimer la part des victimes qui ont porté plainte pour chaque type d'atteinte et donc de mesurer les atteintes non déclarées, ainsi que de connaître les raisons du dépôt de plainte ou de la non-déclaration. Il sert également à effectuer des comparaisons avec les données administratives sur les faits constatés (notamment celles extraites de l'outil d'enregistrement des crimes et délits non routiers appelé « état 4001 »). Il cherche aussi à mesurer la perception du risque de victimation et la distribution dans la population du sentiment d'insécurité lié à la délinquance, ainsi que les effets de la victimation subie et des craintes liées à la délinquance sur les comportements des ménages.

L'enquête *Cadre de vie et sécurité (CVS)* se déroule majoritairement en face à face et débute par les questions du TCM (tronc commun des ménages). Elle comporte trois questionnaires :

- le questionnaire ménage en face à face aborde la qualité de l'environnement du logement, et décrit les atteintes subies par le ménage puis l'équipement de sécurité de la résidence principale ;

- le questionnaire individuel en face à face s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus ; un répondant est tiré au sort par ménage (le proxy n'est pas autorisé). Il traite des atteintes subies par la personne, de sa perception du risque de victimation et des comportements face à ce risque. Les victimes sont aussi interrogées sur les conséquences des violences subies (blessures, hospitalisation, arrêt de travail, impact psychologique) et sur les suites données (dépôt de plainte, recours à une association d'aide aux victimes...);

- le questionnaire « individuel » auto-administré s'adresse à la personne tirée au sort pour le questionnaire « individuel » en face à face sous condition qu'elle ait entre 18 et 75 ans. Il concerne les violences « sensibles », c'est-à-dire les violences sexuelles (en dehors du ménage et intra-ménage) et les violences physiques et menaces au sein du ménage. Les personnes sont interrogées sur les événements survenus au cours des deux années précédentes, mais aussi sur des événements plus anciens, de façon moins détaillée. L'auteur des faits décrits est désigné par le répondant au sein du ménage (époux/conjoint, père...). Cette désignation justifie à elle seule les mesures de confidentialité prises pour la passation de ce questionnaire.

### *Méthodologie*

Il s'agit d'une enquête en population générale auprès d'un échantillon de logements ordinaires de France métropolitaine. En particulier, les personnes vivant en collectivité (foyers, prison, maisons de retraite...) sont exclues du champ. L'enquête a été étendue à La Réunion pour l'année 2011 (1 500 logements échantillonnés) et pourrait y être reconduite en 2016 ; des extensions aux autres DOM seront possibles ultérieurement, en fonction de la demande locale.

Le nombre de répondants est d'environ 17 000 ménages, 17 000 individus pour le face-à-face, et 13 500 individus pour le module « violences sensibles ». Cette taille

importante permet d'étudier les victimations rares ; pour des analyses structurelles fines concernant certaines victimations (par exemple les violences intra-ménages), il reste cependant nécessaire « d'empiler » plusieurs enquêtes afin de disposer d'un échantillon de taille suffisante. Par ailleurs, pour les enquêtes de 2007 à 2012, l'échantillon de l'enquête comportait un sur-échantillon de 3 000 logements dans les zones urbaines sensibles (ZUS).

### *Protocole de collecte*

Les questionnaires « ménage » et « individu » sont administrés par les enquêteurs de l'Insee sous un mode de collecte assistée par ordinateur (Capi). Pour les questions portant sur les violences sensibles, le questionnaire est auto-administré (questionnaire sous casque en mode audio). Afin de garantir une complète confidentialité, c'est la personne enquêtée qui saisit elle-même ses réponses sur le micro-ordinateur de l'enquêteur en écoutant les questions par l'intermédiaire d'un casque. Après verrouillage du questionnaire par l'enquêté, ses réponses ne sont plus accessibles. Le questionnaire existe dans une version française et dans une version « allégée » en langues arabe, allemande, anglaise, portugaise et turque.

L'enquête est obligatoire, y compris la partie sous casque. Si la personne est réticente, l'enquêteur indique que le questionnaire est obligatoire et insiste sur le fait que lors du déroulement, une touche permet de refuser de répondre à une question. En effet, au début du questionnaire auto-administré, il est indiqué à l'enquêté qu'il a la possibilité de refuser de répondre à une question ou de choisir la modalité « ne sait pas ».

Pour le questionnaire individuel en face à face mais surtout pour le questionnaire auto-administré, il est demandé aux enquêteurs de tout faire pour isoler le répondant. Dès la prise de rendez-vous l'enquêteur insiste sur la nécessité de cet isolement.

Si cette demande semble créer de fortes tensions entre l'enquêté et son entourage et que la présence d'un tiers peut exposer l'enquêté à de possibles « représailles », l'enquêteur peut considérer qu'il y a refus. Le taux global d'acceptation du questionnaire auto-administré est de l'ordre de 93 %. Il diminue avec l'âge de la personne (50 % des non-répondants ont entre 55 et 75 ans). Malgré les cinq versions étrangères (145 questionnaires récupérés en 2011), environ 20 % des non-réponses sont dues à la barrière de la langue.

L'isolement de l'enquêté n'est pas toujours facile à obtenir mais les cas de perturbation par d'autres membres du ménage sont rares. En 2011, un tiers des enquêtes ont été faites en présence d'un conjoint ou d'enfants : des interventions n'ont eu lieu que dans 7 % des cas. Lors du déroulement du questionnaire auto-administré, les perturbations sont encore plus rares (5 % des cas en 2011). Ce protocole peut cependant poser des difficultés au répondant : environ 5 % d'entre eux ont manifesté des difficultés de compréhension des questions et 9 % des difficultés dans l'utilisation du clavier ; les difficultés augmentent avec l'âge du répondant.

C'est bien volontiers que l'on y présente également l'étude de la victimation à partir d'autres sources : l'enquête sur *la santé et les consommations lors de la journée d'appel à la défense (Escapad)* et l'enquête *Violence alcool multi-méthode (VAMM)*.

Le dossier débute par un article de cadrage. **Renée Zauberman** et **Philippe Robert** nous présentent la variété des situations européennes relatives aux enquêtes de victimation : certaines enquêtes sont nationales quand d'autres sont régionales voire locales ; certaines couvrent l'ensemble de la population quand d'autres concernent une population particulière (par exemple les jeunes, les femmes...) ; les tailles d'échantillon sont également très variables, pouvant atteindre 88 000 enquêtés aux Pays-Bas. Enfin les utilisations qui en sont faites, notamment pour les politiques publiques, sont également très variées.

Les auteurs rappellent que l'objectif initial des enquêtes de victimation est de compléter les informations issues des données administratives sur la délinquance enregistrée, les rapprochements les plus solides étant ceux réalisés en tendance. Les données administratives restent les plus présentes dans le débat public mais elles présentent plusieurs lacunes. Comme les auteurs l'indiquent, ces données sont sensibles aux modifications législatives ou politiques ainsi qu'à celles intervenant dans les pratiques d'enregistrement. Pour illustrer ce point, on peut citer le cas des fraudes à la carte bancaire, dont les évolutions récentes dans les statistiques administratives sont difficilement interprétables suite à des fluctuations dans la façon de les enregistrer.

L'avantage des enquêtes de victimation est que les évolutions qu'elles mesurent sont moins sensibles à ces modifications législatives. Encore faut-il, comme le mentionnent les auteurs, que l'instrument de mesure (notamment le questionnaire) reste lui-même stable dans le temps. Un autre intérêt de ces enquêtes réside dans le large champ d'analyses secondaires qu'elles permettent d'investir.

### **Deux exemples d'utilisation de l'enquête *Cadre de vie et sécurité***

En France, même si elle est assez récente, l'enquête *Cadre de vie et sécurité* est maintenant bien établie. Ses données sont utilisées par une large palette d'acteurs : l'ONDRP, le ministère de la Justice, plusieurs observatoires (notamment l'Observatoire national de la délinquance dans les transports-ONDT, l'Observatoire national des zones urbaines sensibles-Onzus) et le milieu de la recherche. Ce dossier nous donne à voir deux exemples d'utilisation de l'enquête.

L'article de **Valérie Carrasco, Laure Chaussebourg et Joël Creusat** analyse les déterminants du taux de plainte ; il entre ainsi dans le champ du *renvoi (reporting)* mentionné plus haut. Cette thématique est centrale puisqu'elle permet de faire le lien entre l'enquête de victimation (qui recense l'ensemble des faits subis) et les données administratives de délinquance enregistrée (qui recensent uniquement les faits faisant l'objet d'une plainte). L'article retrouve un résultat classique : plus les faits subis sont graves, plus ils donnent lieu à dépôt de plainte. Ainsi, les vols et les violences physiques font plus souvent l'objet de plainte que les injures et les menaces, les vols effectifs sont plus souvent déclarés que les tentatives de vol, etc.

Mais au-delà de ce critère déterminant, les auteurs mettent en évidence l'influence des caractéristiques de la victime, dont l'impact est surtout important pour les incidents les

moins graves. Ainsi, les jeunes semblent moins enclins à porter plainte. Cependant les caractéristiques individuelles peuvent jouer dans des sens différents selon le type d'atteinte. Par exemple, les victimes qui ont le plus haut niveau de vie portent plus souvent plainte pour les menaces, tandis que les victimes qui ont les niveaux de vie les plus bas le font plus pour les injures. Dans les cas de vols et de violences, les données semblent confirmer un phénomène de lassitude ou de découragement : la répétition des faits réduit la probabilité de porter plainte.

Les auteurs indiquent également une piste intéressante pour des travaux futurs. Ils suggèrent d'approfondir les analyses en complétant les indicateurs concernant les faits subis et les caractéristiques des victimes par des éléments de contexte permettant de décrire le quartier où réside la victime (issus du recensement ou des fichiers fiscaux). En effet, il est désormais possible, pour les chercheurs qui en font la demande, d'enrichir les données de l'enquête *CVS* par des informations *méso-économiques* de ce type (*via* le centre d'accès sécurisé des données).

L'article de **Huong Dang-Vu** et **Thomas Le Jeannic** se classe quant à lui dans la catégorie des études sur les profils de victimes, en se restreignant aux faits subis par les femmes. Il prolonge tout d'abord l'analyse du taux de plainte, en confirmant les résultats de l'article précédent : pour les victimations « classiques » (vols, violences, menaces, injures), les plaintes sont d'autant plus fréquentes que les faits sont graves. À l'inverse, pour les violences sexuelles et pour les violences intra-ménage, qui sont graves et souvent répétées, les taux de plainte sont bas. D'une part, les auteurs indiquent que la plainte peut avoir des conséquences importantes quand l'auteur est connu, et encore plus lorsqu'il fait partie de la famille : risque de représailles, rupture de la vie commune... D'autre part, pour les violences sexuelles hors ménage, le taux de plainte reste faible même lorsque l'agresseur n'est pas un proche : il semble donc encore exister un tabou pour ce type d'agression.

L'article rappelle également que les hommes et les femmes présentent des profils de victimation très différents. Les hommes sont un peu plus concernés par les victimations « classiques », tandis que les femmes sont nettement plus victimes de violences sexuelles et de violences intra-ménage.

Les auteurs montrent aussi l'importance du milieu social dans les profils de victimation. Par exemple, les femmes les plus diplômées sont plutôt victimes d'agressions peu graves (vols sans violence, menaces, injures) ; encore faudrait-il savoir si ces femmes sont effectivement plus victimes ou si elles sont plus sensibles à ces faits et donc les déclarent plus. À l'inverse, les femmes de milieu modeste sont plus souvent victimes d'agressions sexuelles et de violences intra-familiales. Ainsi, les violences subies par ces femmes viennent aggraver des situations déjà difficiles.

Enfin, une typologie répartit les femmes victimes en neuf groupes, et confirme les résultats obtenus de façon descriptive.

## **Deux articles s'appuyant sur des enquêtes spécifiques**

Les deux derniers articles de ce dossier s'appuient sur des enquêtes de délinquance auto-reportée, approche qui complète les données sur les victimes produites par les enquêtes de victimation. Ce type d'enquête a été plus spécialement conduit auprès de jeunes,

notamment en milieu scolaire, et s'appuie désormais sur une méthodologie éprouvée. En particulier, pour que les réponses soient les plus sincères possibles, ces enquêtes sont habituellement des enquêtes auto-administrées.

L'article de **Stéphane Legleye** utilise les données de l'enquête sur *la santé et les consommations lors de la journée d'appel à la défense (Escapad)*. Le champ de cette enquête couvre les jeunes de 17 ans de nationalité française. Même si la plupart des jeunes de cet âge sont scolarisés, un des avantages de ce dispositif est de concerner également les adolescents sortis du système scolaire.

L'auteur traite du lien entre violence agie et milieu social. Il montre que les enfants de milieux favorisés sont plus souvent victimes de vols, agressions ou menaces, tandis que les enfants de milieux modestes sont plus souvent auteurs de violences, ce qui est conforme à la littérature. Mais les résultats indiquent également que la violence agie est aussi liée à la violence subie, ce qui amène à relativiser le lien entre violence agie et milieu social. Plus précisément, parmi les adolescents qui ont subi plusieurs actes de violence au cours de la période considérée, le milieu social n'a pratiquement pas d'impact sur la violence agie.

Enfin, l'article de **Laurent Bègue** s'appuie sur un dispositif particulier : l'enquête *Violence alcool multi-méthode (VAMM)*. Cette enquête auto-administrée sur ordinateur s'est déroulée dans deux régions, à l'intérieur de fourgons mobiles qui ont stationné dans différentes communes. Ce protocole a l'avantage de couvrir potentiellement toute la population, contrairement à des enquêtes en milieu scolaire par exemple (même si, comme l'auteur l'indique, la passation du questionnaire par ordinateur a pu exclure de fait certaines populations, comme les plus âgés).

L'article analyse le lien entre consommation d'alcool et violence agie. La revue de littérature relativise le lien mécanique qu'on peut voir entre consommation d'alcool et violence : il est indéniable que l'alcool affecte les processus cognitifs, mais les recherches expérimentales montrent que « *lorsque les sujets alcoolisés ne sont pas provoqués, il est rare qu'ils se montrent agressifs* ». En revanche, la consommation d'alcool, ou le simple fait de croire que l'on en a consommé, semble rendre les individus plus violents lorsqu'ils sont provoqués.

Pour les deux indicateurs retenus dans l'enquête (participation à des bagarres et agressions réalisées hors de la famille), l'enquête *VAMM* montre que les auteurs de violences avaient fréquemment bu peu de temps avant d'avoir commis les violences (40 % des auteurs dans le cas des bagarres et 25 % dans le cas des agressions hors famille). Le lien entre alcool et violence agie persiste lorsqu'on contrôle par des caractéristiques classiques (genre, âge, niveau d'éducation) mais aussi par différentes échelles de personnalité (agressivité-trait, etc.). Un résultat notable est cependant que, pour ce qui concerne l'alcool, le facteur important n'est pas tant la fréquence de la consommation que la quantité d'alcool consommée dans une même occasion.

Cette sélection d'articles ne prétend certes pas couvrir l'ensemble du domaine des études de victimation mais, chacun à sa manière, illustre la complémentarité des outils mobilisables, au sein ou à la marge de la statistique publique, pour l'étude de ce sujet particulièrement sensible.

**Michel Duée, Laurence Jaluzot et Sébastien Picard**  
(Insee, division Conditions  
de vie des ménages)